

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DPAM INVEST B Bonds EUR Short Term 1 Y,

(un compartiment de DPAM INVEST B SA, SICAV publique de droit belge)

géré par Degroof Petercam Asset Management SA

Classe V - ISIN: BE6246085615

Objectifs et politique d'investissement

Objectif

- L'objectif du fonds est de vous offrir, par le biais d'une gestion active du portefeuille, une exposition aux titres de créance à court terme libellés en euro.

Politique d'investissement

- Le fonds investit principalement (sans aucune restriction sectorielle quelconque) dans des obligations et/ou d'autres titres de créance (en ce compris des certificats de trésorerie et des 'commercial papers'), à taux fixe ou flottant, libellés en euro et dont la durée de vie résiduelle, au moment de leur acquisition, ne dépasse pas 12 mois. Ces titres (ou, à défaut, leurs émetteurs) doivent bénéficier d'une notation correspondant au moins à BBB-/Baa3 ('investment grade') selon l'échelle des agences de notation S&P/Moody's.

Souscription/Remboursement

- Toute demande de souscription/remboursement de parts peut être introduite chaque jour ouvrable avant 15h00 (heure belge) auprès de Banque Degroof Petercam SA ou Caceis Belgium SA.

Types de Parts

- Les parts du fonds sont des parts de distribution, émises sous forme d'actions, donnant droit à un dividende.

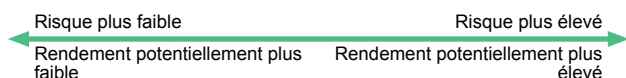
Produits dérivés

- Le fonds peut, de manière facultative, utiliser des produits dérivés (tels que des options et/ou des contrats à terme ('futures' et/ou 'forwards')), et ce tant dans un but de réalisation des objectifs d'investissement que dans un but de couverture des risques (couverture ou exposition des/aux risques de taux et de crédit).

Horizon d'investissement

- Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans l'année de leur investissement.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Tout investissement étant par nature risqué, son rendement (performance) est aléatoire. Le profil de risque et de rendement de votre investissement est reflété par un indicateur synthétique qui classe le fonds sur une échelle risque/rendement allant du niveau le plus faible (1) au niveau le plus élevé (7).
- Ce niveau de risque/rendement est calculé sur base des variations de valeur du portefeuille (volatilité) enregistrées au cours des 5 dernières années (ou sur base de simulations produites en fonction d'un indice de référence approprié si le fonds ou la classe existe depuis moins de 5 ans). Il donne une indication du rendement que ce fonds peut générer et du risque auquel votre capital est exposé mais ne signifie pas que le profil de risque/rendement actuellement affiché demeurera inchangé.
- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- Le niveau risque/rendement le plus bas (niveau 1) ne signifie pas que l'investissement est sans risque.
- Le profil de risque/rendement ci-affiché s'explique essentiellement par la présence d'obligations à court terme dans le portefeuille.
- Le capital investi dans ce fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection particulière. Vous pouvez donc perdre tout ou partie du capital investi dans ce fonds.

Certains risques ne sont pas (ou ne sont pas adéquatement) reflétés dans le profil de risque et de rendement affiché. Parmi ces risques, les risques suivants pourraient avoir une incidence importante sur le profil de risque et de rendement du fonds:

- Risque de concentration : le portefeuille du fonds est largement composé de titres de créance émis et/ou garantis par des États membres de l'Union Européenne, ce qui peut rendre le portefeuille particulièrement sensible à l'évolution économique de cette zone.
- Risque d'inflation : les actifs en portefeuille sont sensibles aux fluctuations du niveau d'inflation. Une augmentation de l'inflation peut réduire la valeur des actifs en portefeuille.
- Risques liés aux produits dérivés: les produits dérivés auxquels le fonds peut avoir recours sont susceptibles d'être plus volatils que les instruments sous-jacents sur lesquels ils portent.

Frais

Les frais d'entrée et de sortie servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds (en ce compris ses coûts de commercialisation et de distribution). Ces frais, ainsi que les frais courants et toute commission de performance éventuelle, réduisent le rendement potentiel de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 2.00%

Frais de sortie Pas applicable.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

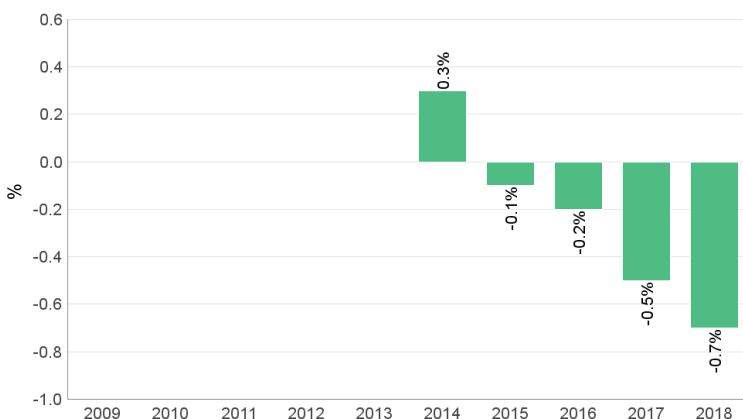
Frais courants 0.40%

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance Pas applicable.

- Les frais d'entrée communiqués sont des montants maximums. Dans certains cas, ces frais peuvent être inférieurs. Vous pouvez contacter votre distributeur ou votre conseiller habituel pour qu'il vous communique le montant effectif de ces frais.
- Le montant des frais courants communiqué est calculé sur base des frais comptabilisés sur une période de 12 mois prenant fin le 31 décembre 2018. Ce montant peut varier d'un trimestre à l'autre. Ces frais incluent les frais de transaction pris en charge par le compartiment lorsqu'il souscrit et/ou vend des parts d'un autre fonds.
- Des frais spécifiques peuvent être mis à votre charge en cas de changement de compartiment.
- Pour de plus amples informations sur l'ensemble des frais et leur mode de calcul, veuillez consulter la section 'Commissions et frais' du prospectus.

Performances passées



- Le diagramme ci-joint illustre les performances réalisées par cette classe au cours de la période y indiquée.
- Ces informations donnent une indication, mais ne constituent en aucun cas une garantie, quant aux performances futures.
- Ce compartiment a été créé en 1992. Cette classe a été créée en 2013.
- Ces performances sont calculées en EUR et tiennent compte de tous les frais et commissions mis à charge du compartiment (sans exclusion).

Informations pratiques

- Dépositaire: J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., Brussels Branch.
- Ce fonds est un compartiment de la SICAV DPAM INVEST B SA (ci-après 'DPAM INVEST B' ou la 'SICAV'). DPAM INVEST B est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières constitué en Belgique (Etat membre d'origine de la SICAV), répondant aux exigences de la Directive 2009/65/CE et soumis au contrôle prudentiel de la FSMA.
- Une copie du prospectus et du/des dernier(s) rapport(s) périodique(s) (rapport annuel et, le cas échéant, rapport semestriel subséquent) peut être obtenue, sans frais, sur simple demande adressée au siège social (ou, le cas échéant, auprès du service financier) de la SICAV. Ces documents (établis en français, néerlandais et anglais) ainsi que de plus amples informations sur ce produit sont par ailleurs disponibles sur le site: <https://funds.degroofpetercam.com> (not. onglets 'Documentations' et 'Informations légales').
- La valeur de vos parts est publiée sur le site: <https://funds.degroofpetercam.com> (onglet 'Valeur nette d'inventaire') et sur le site www.beama.be.
- La législation fiscale belge peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.
- La responsabilité de la SICAV ne peut être engagée sur base d'informations contenues dans ce document que si ces informations s'avèrent trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus. Il vous est conseillé de lire ce document ainsi que le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV pour pouvoir décider d'investir en connaissance de cause.
- Les parts détenues dans ce compartiment peuvent être échangées contre des parts d'un autre compartiment de DPAM INVEST B, et ce conformément aux modalités prévues dans le prospectus (succinctement reprises dans la sous-rubrique 'Souscription / Remboursement' au recto du présent document).
- Conformément aux dispositions légales applicables, le patrimoine du compartiment est distinct du patrimoine des autres compartiments de la SICAV, ce qui implique notamment que les droits des investisseurs et autres créanciers de ce compartiment sont limités aux actifs de celui-ci.
- Pour savoir si d'autres classes de parts de ce fonds sont commercialisées dans votre juridiction et pour de plus amples informations sur ce produit (risques, charges fiscales ou autre), vous pouvez consulter le prospectus ou le site web susmentionné. Pour plus de précisions sur les termes employés dans ce document, veuillez vous référer au lexique disponible sur le site <https://funds.degroofpetercam.com> (onglet 'Lexique des classes d'actions').
- Les détails de la Politique de Rémunération actualisée, y compris la composition du comité de rémunération sont accessibles via le site https://funds.degroofpetercam.com/files/live/sites/degroofpetercam/files/guide/regulatory_disclosures/FR/FR%20Remuneration%20policy.pdf. Un exemplaire imprimé sera mis à disposition gratuitement sur demande adressée à Degroof Petercam Asset Management SA, Rue Guimard 18, 1040 Bruxelles ou à l'adresse e-mail suivante : DPAM@degroofpetercam.com